



## A votre service, pour les questions juridiques Protection juridique en droit du travail pour les entreprises

En cas de litiges relevant du droit du travail au sein de l'entreprise, nous vous soutenons de manière compétente et vous protégeons contre les conséquences financières.

### Sécurité pour votre entreprise

**En cas de questions relevant du droit du travail, nous vous offrons notre soutien.**

En cas de litige, des frais juridiques difficiles à estimer peuvent rapidement être générés. Avec Protekta Assurance de Protection juridique, nous offrons des prestations de service complètes. Protekta soutient votre entreprise dans le domaine du droit du travail et vous offre en sus, par téléphone, des renseignements sur des questions juridiques concernant le quotidien en entreprise. En cas de sinistre, vous êtes suivi exclusivement par des avocats et des juristes et vous pouvez compter sur un traitement du sinistre compétent et de qualité. Si un procès doit avoir lieu, vous pouvez choisir votre avocat, en accord avec Protekta.

### Protection avantageuse

- Protection en cas de litiges relevant du droit du travail
- Pas de quote-part, pas de délais d'attente
- Assistance juridique compétente offerte par des spécialistes
- Libre choix de l'avocat, en accord avec Protekta
- Couverture de tous les frais d'avocat et de tribunal
- Renseignements juridiques gratuits par téléphone

## Protection juridique en droit du travail

Protekta Assurance de Protection juridique représente vos intérêts à l'égard des employeurs en cas de litiges relevant du droit du travail. Sans quote-part et sans délai d'attente, elle prend en charge les frais d'avocat, de tribunal et de procédure ainsi que les éventuels dépens à verser à la partie adverse ou les coûts pour une médiation. En cas de conclusion de l'assurance d'indemnités journalières en cas de maladie de Visana, l'assurance de protection juridique en droit du travail est comprise jusqu'à une somme garantie de CHF 500 000.– au maximum.

## Renseignements juridiques gratuits par téléphone

Avez-vous des questions concernant un problème juridique ou avez-vous des doutes sur la procédure juridique à adopter? Avec l'assurance de protection juridique en droit du travail, le service de renseignements juridiques gratuit JurLine est à votre disposition. Des avocats et des juristes vous y donnent des conseils en français, en allemand ou en italien, tous les jours ouvrables de 8h00 à 17h00.

### Prestations

Voici les prestations que vous offre l'assurance de protection juridique en droit du travail:

- Conseil et examen de la situation juridique
- Représentation de votre droit
- Traitement professionnel par les avocats et les juristes de Protekta
- Libre choix de l'avocat (en accord avec Protekta)
- Encasement de dépens alloués par le tribunal

### Prise en charge des coûts

Voici les coûts que Protekta prend en charge pour vous:

- Expertises
- Coûts judiciaires et de procédure
- Coûts d'un avocat externe
- Dépens alloués à la partie adverse
- Coûts d'une médiation comme alternative à une procédure judiciaire

### Exemples de sinistres

**Dans ces cas, Protekta Assurance de Protection juridique a couvert nos assurés.**

#### Interdiction de concurrence

Un employé de notre assurée est passé chez une entreprise concurrente, bien que son contrat de travail stipulait une interdiction de concurrence. Notre assurée a voulu que cette interdiction soit respectée. Protekta a accordé une garantie de paiement à l'avocat qu'elle avait mandaté. La plainte déposée par notre assurée a été en partie couverte. Les frais de l'avocat se sont élevés à CHF 10'500.–.

#### Indemnisation des heures supplémentaires

Une employée a porté plainte contre notre assurée, concernant le paiement de CHF 7'000.– pour des heures supplémentaires fournies sans autorisation. L'avocat auquel elle a eu recours a pu obtenir de la commission de conciliation que cette prétention soit réduite. Protekta a pris en charge les frais de cet avocat, s'élevant à CHF 3'700.–.

### Les cas de sinistre peuvent être annoncés comme suit:

**site Internet de Protekta**  
**[www.protekta.ch/jurLine](http://www.protekta.ch/jurLine) ou**  
**[schaden@protekta.ch](mailto:schaden@protekta.ch) ou**  
**par téléphone 031 389 85 00**

